

Accusé de réception en préfecture
044-214401903-20091218-de-091218-07-DE
Date de signature : -
Date de réception : 21/12/2009

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2009

**OBJET : PERSONNEL MUNICIPAL – ECOLE DE MUSIQUE –
APPELS A CANDIDATURES INFRUCTUEUX –
RECOURS A LA PROCEDURE CONTRACTUELLE**

Monsieur Yves AUMON, Premier Maire-Adjoint délégué aux Finances et Affaires Générales, expose :

Dans le cadre du développement des activités culturelles, la Ville a lancé des appels à candidatures internes et externes afin de pourvoir des emplois d'Assistants ou d'Assistants Spécialisés d'Enseignement Artistique à l'Ecole Municipale de Musique.

Les appels à candidatures se sont révélés infructueux au plan statutaire notamment pour l'enseignement de la batterie, du chant et de la technique vocale, du clavier, du piano et du saxophone. Une candidature non statutaire pour chacune de ces disciplines, mais répondant complètement aux compétences et qualifications a été enregistrée.

En conséquence, pour permettre l'enseignement de ces disciplines, il s'avère indispensable de retenir ces candidatures par application de l'article 3, alinéa 1^{er} de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, qui stipule que : *"les collectivités... peuvent recruter des agents non titulaires... pour faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an à la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la présente loi"*.

Ainsi, dans la limite fixée par ledit article, les enseignants de la batterie, du chant et de la technique vocale, du clavier, du piano et du saxophone à l'Ecole Municipale de Musique seront recrutés par voie contractuelle et rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Assistant d'Enseignement Artistique ou pour les titulaires du D.E.M., du grade d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique.

Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité

accepte les propositions énoncées ci-dessus

Exécutoire le

Pour copie certifiée conforme
Fait à Saint-Sébastien-sur-Loire
Le 21 décembre 2009

LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

signé

Yves AUMON

LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

signé

Yves AUMON